

En cas de surcote marine prévisible



Avant

1° Se tenir informé de l'évolution en consultant le site internet de la mairie www.corsept.fr ou celui de Météo France : www.meteofrance.fr .

2° Suivre les consignes des autorités.

3° Se protéger dès l'annonce de la montée des eaux :

- 1 - Déplacer les véhicules.
- 2 - Mettre hors d'eau meubles, objets précieux, produits polluants et toxiques.
- 3 - Boucher toutes les ouvertures basses du domicile.
- 4 - Mettre les équipements utiles (radio portable avec piles, lampes de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments d'urgence ...) dans les étages.
- 5 - Mettre les animaux d'élevage à l'abri sur les hauteurs.
- 6 - Couper l'électricité et le gaz.



Pendant

Si la montée des eaux est brutale, gagner rapidement un point haut ou monter à l'étage.

Etre prêt à évacuer son domicile, entreprendre une évacuation que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcé par la montée des eaux.

Ne pas traverser une zone inondée.



Après

- 1 - Informer les autorités de tout danger.
- 2 - Apporter une première aide aux voisins.
- 3 - Dans l'habitation : aérer, désinfecter à l'eau de javel, chauffer dès que possible, ne rétablir le courant qu'après avis d'un technicien compétent.
- 4 - Evaluer les dommages et contacter votre assureur.